



Bulletin d'information du CAC

Février 2023

Le printemps est attendu avec impatience !

Après l'AG du 27 novembre 2022 qui a connu une forte participation (50 % des membres inscrits : c'est très bien !), et après quelques bons coups de froid à la mi-décembre puis début et fin février, nous espérons tous un retour du printemps pour voler en extérieur.

En attendant, les activités se poursuivent

Pour contourner le froid, plusieurs d'entre nous volent en indoor chaque dimanche après-midi, dans une salle chauffée ! N'hésitez pas à contacter François Gigot, l'animateur de la section indoor, pour plus de précisions ; voir ses coordonnées en fin de cette lettre d'information.

En extérieur, et malgré le froid piquant de ce mercredi 8 février, nous avons profité du grand soleil pour faire le premier vol du Polyclub de notre plus jeune élève, Myriam, qui en a pris les commandes avec enthousiasme et détermination ! Son initiation avait eu lieu en octobre 2022 à St-Germain sur un Easyglider, suivie par quelques séances de simulateur à la salle ; mais sans hésitation, elle préfère voler sur un vrai modèle, même si le volume d'évolution du site de Champhol (le long de l'aérodrome, à 200 m de notre salle), est règlementairement limité.

Lors d'un précédent mercredi après-midi froid et humide, et sur sa proposition, Nil Serin a accompagné nos élèves, et quelques adultes intéressés, pour découvrir les locaux et les avions de l'ACEL (Aéro Club d'Eure-et-Loir : c'est-à-dire la section avion de l'aérodrome) : visite très appréciée.

Nous organiserons prochainement pour nos élèves, et les plus grands qui le souhaitent, une visite privée de l'Espace Muséal consacré à Hélène Boucher, à Yermenonville (à 15 km de Chartres).

Entretien de notre plateforme de St-Germain la Gâtine

La paysagiste qui effectuait la tonte de la plateforme de St-Germain la Gâtine depuis plusieurs années, et qui nous donnait toute satisfaction, nous avait avertis à l'automne qu'elle prenait sa retraite, sans repreneur de son activité.

Sur la base d'un cahier des charges précis, nous avons consulté plusieurs prestataires, obtenus trois devis, et avons au final signé la proposition de l'ESAT de La Loupe.

Nous pourrons donc profiter pleinement de notre plateforme, dès qu'une météo clémente nous y incitera.

Mettons-nous en règle avec les exigences DGAC

Depuis le dernier trimestre 2018, les aéromodélistes que nous sommes, se doivent de respecter un ensemble de règles émises par la DGAC (Direction Générale de l'Aviation Civile), en application des règles Européennes ; ces règles doivent impérativement être respectées par tous les adhérents ; nos statuts validés lors de notre AG de novembre 2022, ont été complétés en ce sens.

Plutôt que de le voir comme des contraintes, qui objectivement sont loin d'être insurmontables, prenons-les comme une reconnaissance officielle de notre activité par le monde de l'aviation civile et de la sécurité aérienne !

Le CAC est là pour aider ceux qui seraient inquiets ou hésitants. Le Comité Directeur vous proposera des séances d'information/formation, pour aider ceux qui le souhaitent.

Vous êtes partants, par exemple pour des séances en soirée le mercredi ou le vendredi, ou en journée un samedi ? Faites-le nous savoir.

Résumé des exigences DGAC

Tous les pilotes de plus de 14 ans doivent avoir suivi la formation de télépilote, et réussi le test en ligne (100 % de réponses bonnes, nombre de tentatives illimité, valable 5 ans) :

- un pilote de moins de 14 ans, doit être encadré par un adulte détenteur de la formation de télépilote, ou voler sur un modèle enregistré sous son nom dans la base DGAC ;
- vols d'initiation autorisés avec un autre pilote qualifié de plus de 16 ans ;
- nouveauté 2023 : chaque pilote de plus de 14 ans, se voit attribuer un "numéro d'exploitant d'UAS" (Unmanned Aircraft System : Aéronef sans équipage à bord) par la DGAC, valable dans toute l'Europe.

Tous les modèles de plus de 800 g doivent être enregistrés dans la base DGAC :

- mise à jour de la base DGAC en cas de cession, destruction, vol, ou perte du modèle ;
- numéro d'enregistrement (UAS-FR-XXXXXX) lisible à 30 cm (pouvant être placé à l'intérieur du modèle, si accessible facilement) ; une simple étiquette manuscrite suffit !
- les modèles doivent être déclarés dans la plage de leur masse maximale (avec carburant, lest, ...) : 800 g à 2 kg - 2 à 4 kg - 4 à 25 kg ;
- nouveauté 2023 : le numéro d'exploitant d'UAS doit être apposé sur chaque modèle, en plus du numéro d'enregistrement.

Chaque pilote doit détenir sur lui, pour présentation à la demande des forces de l'ordre, son attestation de télépilote, son attestation d'exploitant d'UAS, et les certificats d'immatriculation de ses modèles, le tout sous forme papier ou électronique.

Mais c'est aussi de la responsabilité du club que de s'assurer que chacun de nous est en règle, et d'aider à s'y conformer : donc des contrôles pourront avoir lieu sur notre plateforme.

Par ailleurs, les planeurs du CAC utilisés pour l'école d'initiation et de perfectionnement, ont été eux-mêmes immatriculés.

Ces exigences sont applicables pour voler sur une "zone d'activité reconnue" : c'est le cas de notre plateforme de St-Germain.

Rendez-vous sur le site de la DGAC pour créer votre espace, suivre la formation de télépilote, et enregistrer vos modèles : alphantango.aviation-civile.gouv.fr

Dispositif de signalement électronique

Pour voler dans des zones non répertoriées et sans restrictions (par exemple en campagne, mais avec l'autorisation du propriétaire des lieux) : les modèles de plus de 800 g doivent en plus être équipés d'un système de signalement électronique.

Pour voler dans des zones répertoriées avec restrictions (par exemple un club modéliste à proximité d'un aérodrome important, ou d'une zone militaire) : tous les modèles, y compris de moins de 800g, doivent en plus être équipés d'un dispositif de signalement électronique.

Le même dispositif de signalement électronique (10 à 15 g, 40 à 50 €), peut être transposé d'un modèle à un autre, sous trois conditions : même propriétaire, même plage de masse des modèles, même "groupe" de modèles (planeur, avion/planeur motorisé, voilure tournante, ...).

Samedi 29 et dimanche 30 avril : 3^{ème} Coupe Alpina

Après 2019 et 2022, le CAC organise à nouveau cette année la Coupe Alpina sur la plateforme de St-Germain, les 29 et 30 avril ; en fonction du nombre de participants d'autres planeurs de taille similaire pourraient également être admis à participer ; le lundi 1^{er} Mai qui suit permettra à tous de voler librement.

L'annonce de la Coupe Alpina a été mise en ligne sur le site internet du CAC.

N'hésitez pas à vous signaler auprès de Patrice Chartier, pour participer à l'organisation : montage des barnums, remorquage, chronométrage, ...

Mercredi 12 juillet : retour des hélicoptères de l'ALAT en vue du défilé du 14 Juillet sur les Champs Élysées

Le commandement de l'Aviation Légère de l'Armée de Terre a visiblement apprécié l'hébergement de quelques jours à Chartres en 2022 ; les hélicoptères et leurs équipages reviendront cette année pour y préparer le défilé aérien du 14 Juillet 2023.

Comme en 2022, nous ouvrirons nos portes et sortirons des modèles devant notre salle, et nous pourrons approcher les hélicoptères et leurs équipages, et échanger avec eux : c'est une belle opportunité.

Dimanche 24 septembre : grand meeting aérien de l'aérodrome de Chartres Métropole

L'aérodrome de Chartres Métropole prépare un grand meeting aérien qui se tiendra le dimanche 24 septembre. Ce sera une grosse opération, avec 10 000 spectateurs attendus, démonstration de la Patrouille de France, passage de Rafale de l'Armée de l'Air, présence et vols de nombreux avions en tous genres.

Le CAC a été sollicité pour un créneau de 10 à 15 minutes : autant dire qu'il faudra bien cadrer nos ambitions, avec des modèles éprouvés et des pilotes qualifiés (QPDD en cours de validité), prêts à partir au top départ. Nous aurons à construire avec les volontaires, un petit programme dense.

Le CAC a aussi été sollicité pour fournir des bénévoles pour participer à l'encadrement du meeting : il en faudrait 10 à 15 ; si vous avez envie de participer à cette belle aventure, faites-le nous savoir de vive-voix, par courriel ou par SMS.

Site internet du CAC

Le site internet du CAC, www.cachartres.fr, a bénéficié de quelques mises à jour : présentation, liste des membres du Codir 2023, bulletins de l'association Éole, annonce et inscription pour la Coupe Alpina. Merci à Alain Darras pour son support efficace !

Nous souhaitons mettre à jour le site régulièrement, avec des informations et des photos récentes de nos différentes activités. N'hésitez pas à nous en faire part, ainsi que d'autres bonnes idées.

Vol Circulaire, Drone Racing, Planeur, Indoor, École, ...

Les responsables des différentes sections en activité, sont à votre disposition et à votre écoute. Cela dit, toutes les disciplines autorisées par la FFAM sont les bienvenues, et peuvent être pratiquées sur notre plateforme, de façon respectueuse et équitable entre utilisateurs.

En cas de doute ou de besoin, n'hésitez pas à vous rapprocher de l'un ou l'autre des animateurs :

Indoor : François GIGOT : cac.indoor@outlook.fr - 06 10 21 34 86

Vol Circulaire : André BOIX : andre.boix@laposte.net - 06 06 45 51 49

Drone Racing : Cyrille VALLET : vallet_cyrille@yahoo.fr - 06 25 50 45 89

Planeur : Patrice CHARTIER : cac.secretaire@outlook.fr - 06 83 98 55 49

École, initiation et perfectionnement :

Étienne BRESSON : cac.president@outlook.fr - 06 67 87 07 99

Patrice CHARTIER : cac.secretaire@outlook.fr - 06 83 98 55 49

Et les moniteurs du mercredi : Daniel FOUJU, Yves JOUIN, Michel OZOG, Nil SERIN

Et tous les modélistes chevronnés prêts à rendre service !

Des suggestions, des souhaits ?

Souhaiteriez-vous avoir accès la salle à la demande, pour discuter et échanger, pour utiliser les outillages, pour mettre en croix un grand modèle, pour demander des avis, pour vous faire aider ?

Seriez-vous intéressés par l'utilisation d'équipements tels que découpe de décorations en vinyl, imprimante 3D, fraiseuse numérique, découpe laser ?

Souhaiteriez-vous en savoir un peu plus sur les ailes et brevets, et les QPDD (Qualification de Pilote De Démonstration) dont les formalités ont été simplifiées ? Souhaiteriez-vous vous y soumettre pour acquérir une de ces distinctions ou qualifications ?

N'hésitez pas à échanger entre vous, et à faire part de vos souhaits et suggestions à l'un des animateurs ou l'un des membres du Comité Directeur.

Pour le Comité Directeur
Le Président du CAC
Étienne BRESSON